



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN VERTU DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **538, chemin de la Pointe-aux-Cèdres**.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale / greffière-trésorière intérimaire de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 13 septembre 2022 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande d'autorisation de résidence de tourisme de Madame Bianca Mercier et Monsieur Martin Gaudreault.

Description du projet :

Demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** pour offrir le chalet en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique par l'utilisation de tout média.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 29^e JOUR D'AOÛT 2022.

Julie Roy
Directrice générale / greffière-trésorière intérimaire

Certificat de publication-

Je, Julie Roy, directrice générale / greffière-trésorière intérimaire de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Bianca Mercier et Monsieur Martin Gaudreault à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 29 août 2022.

Julie Roy,
Directrice générale / greffière-trésorière intérimaire

29-08-2022
Date